

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE**

AVIS n°2012-05

Date : 27/02/2012

**Mise en place des ZNIEFFs continentales**

Vote : unanimité

Le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) a prospecté depuis son installation à Mayotte 75 mailles (d'un km<sup>2</sup>) sur les 538 que compte le territoire mahorais. Les prospections réalisées se situent sur Petite-Terre, dans la Réserve forestière de Majimbini, dans le site de Saziley-Charifou, à l'îlot Bandrélé et dans la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi soit environ 15% du territoire.

En 2005, 296 taxons été proposés pour la liste flore d'espèces déterminantes ZNIEFF. Une révision en 2011 fait état de 337 taxons déterminants dont 193 en priorité 1, 121 en 2, 23 en 3.

Au niveau des habitats, peu de sites ont fait l'objet d'une cartographie (RF de Sohoa et RNN de M'Bouzi). En 2011, la typologie des habitats de Mayotte selon « CORINE BIOTOPE » a été réalisée.

La liste d'espèces déterminantes proposées est validée par le CSPN. Elle sera réévaluée régulièrement par le groupe de travail dédié à ce sujet au sein du CSPN. L'inventaire floristique proposé dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF sera priorisé selon une approche multicritères :

- Répartition des espèces,
- Répartition des habitats,
- Enjeux d'aménagements potentiels.

De cette approche devrait ressortir les sites à fort enjeu patrimonial et propices aux aménagements potentiels où les inventaires seront conduits en priorité.

La composante faunistique doit être pris en compte pour l'inventaire des ZNIEFF continentales. Le CSPN recommande de :

- proposer des groupes taxonomiques prioritaires,
- mobiliser les experts pour proposer les listes d'espèces déterminantes,
- mobiliser les données et de conduire des inventaires complémentaires,
- élaborer les listes Rouges, nécessaires pour actualiser la liste des espèces protégées de Mayotte.

**Avis n°2012-05 :**

L'avis du CSPN est favorable à la mise en place des ZNIEFFs continentales en validant la liste des espèces déterminantes floristiques et la proposition de CBNM pour la conduite de l'inventaire par priorité. La liste d'espèces déterminantes sera actualisée et présentée au CSPN régulièrement en groupe de travail.

Pour la faune, le CSPN recommande de considérer les groupes taxonomiques prioritaires, mobiliser les experts pour proposer les listes d'espèces déterminantes, rassembler les données, conduire des inventaires complémentaires et d'élaborer les listes Rouge en lien avec les experts.

Le Président du CSPN

  
Chamssidine Houlam